



Fédération Syndicale Unitaire
Maison des syndicats,
Place de la gare de l'État
44276 Nantes CEDEX 2
Tél. 02 40 35 96 55
fsu44@fsu44.org

Déclaration de la FSU44 au CTSD du Mardi 30 mars 2021

Mesdames et messieurs les membres du CTSD,

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur l'Inspecteur d'académie, que la situation dans les écoles et établissements devient de plus en plus critique. Les enseignant·es, après avoir subi des attaques incessantes sur leur professionnalité et leurs missions depuis 2017, subissent une crise sanitaire toujours forte et toujours aussi mal gérée par le gouvernement.

La question de la vaccination est symptomatique de cette impréparation, de cette gestion erratique. A l'absence de réponse de notre ministre, arrive le 23 mars une intervention présidentielle qui indique que la vaccination des enseignant·es se fera à la mi-avril si le nombre de doses le permet et si tou·tes les personnes prioritaires sont vacciné·es. Cette annonce est la suite logique de décisions plus proches du pari que de la raison. Elle est aussi la preuve que marchandiser la santé mène dans le mur et que tant sur les brevets que sur la production, la France est en retard.

Cela passe donc par un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche avec des moyens à la hauteur des enjeux et des besoins. Et on ne peut pas dire que la politique menée par Frédérique Vidal, plus occupée à démanteler l'université qu'à la renforcer, puisse nous rendre optimistes. Cette situation, nous la vivons dans les écoles. Alors que les enseignant·es ont besoin d'un soutien fort du ministre, les réponses sont à l'opposé de leurs attentes. Ainsi, la loi Rilhac rompt l'équilibre existant dans les écoles en voulant placer une autorité hiérarchique dans les salles des maîtres·ses. La majorité des enseignant·es est opposée à ce projet, toutes les enquêtes y compris celle du ministère le prouvent. Et penser que cette fonction ne sera pas hiérarchique est un leurre car la nature a horreur du vide et la fonction publique régie par des règles et des statuts donnera à cette fonction un statut hiérarchique comme cela existe dans le second degré.

De la même façon, si l'ambition ministérielle était la réussite de tou·tes les élèves, la baisse démographique s'accompagnerait d'une baisse des seuils pour atteindre 25 élèves par classe et 20 en éducation prioritaire. De même, les dédoublements de GS au CE1 s'accompagneraient du recrutement massif de maîtres·ses supplémentaires, de remplaçant·es. Pour ceux-ci, la mise en application départementale se heurte à l'absence de salles de classes disponibles. La création de postes d'enseignant·es surnuméraires est la meilleure réponse mais vous n'en faites pas cas. Par ailleurs, la limitation des effectifs dans certains niveaux entraînent des effets de seuils qui voient s'enchaîner ouverture et fermeture d'une année sur l'autre déstabilisant les écoles (arrivée-départ de personnels (PE, ATSEM,...), organisation "géographiques", déménagement de classes)

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confronté·es a fortement révélé le manque de moyens auquel nous faisons face, le manque de remplaçant·es a poussé des IEN à réquisitionner des équipes de RASED et des CPC pour palier la pénurie d'enseignant·es. Pour la FSU, le bon fonctionnement de l'école passe par le respect des missions de chaque personnel et le recrutement d'enseignant·es remplaçant·es formé·es.

Recruter des contractuel·les n'est pas une solution et la FSU n'est pas dupe que cela permet de remettre en cause le statut de fonctionnaires tout en précarisant davantage l'Éducation Nationale.

La situation de la scolarité des élèves en situation de handicap est inquiétante. Plusieurs centaines d'enfants seraient à ce jour sans solution. Si nous ne nions pas les ouvertures d'ULIS école et collège, tout l'enseignement spécialisé est asphyxié: pénurie de places dans les établissements médico-sociaux, manque d'ULIS sur l'ensemble du département. Par ailleurs, dans ce contexte de carte scolaire, nous constatons et dénonçons l'absence de comptabilité des élèves des dispositifs ULIS dans les effectifs des écoles malgré la Loi 2019 et la modification du Code de l'Éducation en ce sens (Art. L351-1). De plus, dix écoles accueillant un dispositif ULIS sont menacées de fermeture dans vos propositions de mesures aggravant les conditions d'inclusion des élèves dans leurs classes respectives.

La hausse démographique de notre département n'a pas été suivie d'effets pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, leur intégration voire tout simplement leur poursuite de scolarisation. Une fois de plus, l'État a failli et E. Macron le premier. Nous sommes bien loin de sa déclaration du 11 février 2020 qui disait "qu'aucun enfant ne serait sans solution de scolarisation".

Et que dire de la pénibilité rencontrée par les AESH dans leurs missions et leurs reconnaissances. La mise en place des PIAL n'apporte que désagréments et souffrance. La FSU en demande la retrait immédiat et appelle l'ensemble des personnels de l'éducation nationale à être en grève le 8 avril pour soutenir les AESH, travailleur·euses précaires, sous payé·es, sans statut et sans perspective d'avenir pour effectuer un métier essentiel, digne et reconnu.

La difficulté scolaire est également laissée de côté alors qu'elle s'aggrave dans cette situation sanitaire, sociale et économique. Aucun poste d'enseignant·e RASED n'est créé quand ceux-ci manquent déjà. Le ministère ne prend pas la mesure des conséquences de celle-ci sur les élèves et leurs enseignant·es.

Il est de votre responsabilité, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de demander un plan pluriannuel d'urgence de recrutement. La FSU revendique au minimum 200 postes supplémentaires pour les écoles du département, pour les enseignant·es, ces fameux·ses premier·es de corvées et pour la réussite de tou·tes les élèves.

Cela passe également par une formation à la hauteur et un recrutement indispensable d'enseignant·es c'est pourquoi la FSU s'insurge contre la réforme de la formation qui permettra au Ministère de recruter des étudiant·es sous contrat sous payé·es pour assurer des missions d'enseignement en lieu et place des fonctionnaires. La FSU demande le retrait de la réforme de la formation initiale, le soutien financier des étudiant·es qui se destinent à devenir enseignant·es, CPE et l'ouverture de postes aux concours à hauteur des besoins, dans l'objectif d'une politique éducative ambitieuse.

Enfin, la FSU entend apporter son soutien à l'UNEF et à ses représentant·es. Les attaques initiées par l'ancien ministre de l'Intérieur Christophe Castaner et l'escalade à laquelle se livrent la droite et l'extrême-droite ne sont pas acceptables. Cette politique qui vise à stigmatiser et à réprimer les organisations syndicales représente des atteintes graves aux libertés publiques et ne sauraient ainsi masquer la gestion erratique, arbitraire et inefficace de la crise sanitaire ainsi que la poursuite de sa politique libérale néfaste aux salarié·es des secteurs privé et public.